

AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : DEV00048

Date : 02/09/2024

N° client : CLT00058

Devis valable jusqu'au 02/10/2024

M. & Mme Alyzée BLANCHON et Guillaume SAULNIER

97 bis quai Metayer
79000 NIORT

Réf. : Suivi de chantier - Projet d'agencement global d'une maison d'habitation située 3 rue des pompes à Saint-Rémy

Votre demande : Vous venez d'acquérir votre maison, constituée du regroupement de plusieurs bâtiments (NB : vous disposerez des clés de la maison au plus tard le 3 novembre 2024). Vous souhaitez repenser l'agencement global de cette maison, optimiser et décorer certains espaces, et disposer d'une vision globale de votre projet.

Une fois réagencée, la maison doit disposer :

- d'une entrée dédiée, avec des rangements et une assise
- de quatre chambres, dont une chambre d'amis (pas de chambre parentale souhaitée)
- d'une salle-de-bain supplémentaire
- d'une cuisine ouverte - d'une arrière-cuisine / buanderie
- d'une salle-à-manger pour 8 personnes
- d'un salon
- d'un espace partagé pour le télétravail et les loisirs créatifs - d'une zone de jeux pour les enfants
- d'une zone de jeux pour les adultes
- de rangements pour les vêtements et pour la maison
- de 2 WC indépendants

L'aile Ouest de la maison (bâtiment comportant l'entrée par le jardin) est à repenser intégralement en terme de distribution.

L'aile Nord de la maison (bâtiment comportant l'entrée par la rue) est conservée avec ses cloisons et sa distribution actuelles.

La modification de certains revêtements de sols est à envisager.

En extérieur, le déplacement de la terrasse est à prévoir, ainsi que l'implantation d'une piscine hors-sol.

Délai de réalisation : Début de la mission à l'issue de la mission Etude.

Nota: Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles missions de bureau d'études (ex : Bureau d'études Structures), réglées directement par les clients au bureau d'études. A noter que, pour des raisons d'assurance, le recours à un bureau d'études Structures est obligatoire dès lors que le projet touche à des structures porteuses.

Libellé	Montant
<p>DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et dépôt des dossiers de demandes administratives si nécessaires. - Proposition des modalités de consultation des entreprises. - Rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) : cahier des clauses générales et particulières, éléments du projet définitif, planning prévisionnel, ... - Après validation du DCE par les clients, transmission de ce dernier aux entreprises consultées pour leur permettre d'établir leur offre. 	0,00 €
<p>ASSISTANCE MARCHÉ TRAVAUX (AMT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance des clients et analyse des devis lors du dépouillement des offres des entreprises. - Choix des entreprises par les clients. - Assistance des clients pour la passation des différents marchés et rédaction des ordres de service à signer par les clients. 	0,00 €
<p>ORDONNANCEMENT PLANIFICATION ET COORDINATION (OPC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de planification des travaux des différents lots, en lien avec les entreprises et les clients, en vue de la bonne coordination des travaux. 	0,00 €
<p>DIRECTION DE L'EXECUTION DES CONTRATS DE TRAVAUX (DET)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des plans et documents remis par les entreprises, vérification de la conformité avec le projet et visa. - Organisation de réunions de chantiers. Rédaction et diffusion de comptes rendus aux clients et entreprises par voie dématérialisée. - Visibilité de l'avancement du projet donnée aux clients, vérification des situations et décomptes des entreprises pour proposition de paiement par les clients. Information, par les clients, des règlements effectués au bénéfice des entreprises. - Vérification de l'avancement des travaux et contrôle de la conformité avec les marchés passés. <p><i>NB : Pour permettre une coordination efficace du projet, les clients s'interdisent de donner directement des ordres aux entrepreneurs ou intervenants du chantier, sans en informer préalablement RÊV'L.</i></p>	0,00 €
<p>ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance des clients pour la réception des ouvrages, rédaction des procès verbaux et liste des réserves éventuelles. - Constatation, à la date prévue, de la levée des réserves en présence de l'entreprise concernée et des clients. - Etablissement du décompte définitif des travaux et proposition du règlement pour solde. <p><i>NB : La réception des ouvrages prononcée par les clients, avec ou sans réserves, est le point de départ des responsabilités et des garanties légales. La garde de l'ouvrage est transférée des entreprises aux clients à compter de la réception.</i></p>	0,00 €
<p>DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES (DOE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte auprès des entreprises des plans des ouvrages « tels que construits », notices et documents de conformité, puis transmission aux clients en un exemplaire. <p><i>NB : La carence de l'entrepreneur à remettre ses documents d'ouvrages exécutés peut conduire les clients à user de tous moyens légaux dont ils disposent (mise en demeure, etc...) pour contraindre l'entrepreneur défaillant à s'acquitter de ses obligations.</i></p>	0,00 €

Libellé	Montant
<p>ACHEVEMENT DE LA MISSION - La mission de RÊV'L s'achève soit à la réception lorsqu'elle est prononcée sans réserve, soit à la levée de réserves, soit après remise du DOE aux clients, et en tout état de cause un an au plus après la réception des ouvrages.</p>	0,00 €
<p>LMIITE DE LA MISSION DE RÊV'L - RÊV'L n'est pas tenue d'une présence constante sur le chantier, sauf dispositions contraires, et la fréquence moyenne des réunions de chantier est limitée, d'un commun accord, à une fois par semaine. - RÊV'L exerce sa mission de direction de chantier, elle n'en exerce pas la surveillance. Cette surveillance est assurée par les entrepreneurs. - Chaque réunion de chantier fera l'objet d'un compte rendu réalisé par RÊV'L et adressé aux clients et aux entreprises par voie dématérialisée. Faute de contestation écrite dans un délai de 48h à compter de l'envoi du compte rendu, le compte rendu aura valeur contractuelle entre les intervenants du chantier, les clients et RÊV'L, qu'ils aient été présents ou absents lors de la réunion de chantier.</p>	0,00 €
<p>HONORAIRES RÊV'L Les clients disposent d'une enveloppe globale d'environ 50 K€ (travaux + honoraires). Pour la mission de suivi de chantier, le montant des honoraires de RÊV'L est calculé au taux de 11% du montant HT des travaux, avec un seuil minimum d'honoraires de 4500€. Le montant provisoire des honoraires est donc évalué à 4500 €. Il sera réajusté à l'issue des marchés signés par les clients avec les entreprises retenues, puis régularisé en fin de chantier en fonction du montant total et définitif des travaux réalisés.</p> <p>Le règlement s'effectuera de façon échelonnée, à l'issue de chaque phase selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% à l'issue du dossier de consultation et de l'assistance au marché des travaux (AMT) - 35% au milieu de la Direction de l'Exécution des Travaux (DET) - 35% à l'issue du contrôle de la conformité avec les marchés passés (DET) - 10% à l'issue de la réception des travaux et de la remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) 	4 500,00 €

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture
Echéance(s)	

Total	4 500,00 €
--------------	-------------------

Bon pour accord	
Date et signature	

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EIRL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.
Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.